

## PERMANENCES

### ADMINISTRATIVES

Les Relais petite enfance de la Ville de Perpignan sont ouverts sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.



Division Petite enfance  
Direction de l'Action éducative et de l'Enfance  
10 Rue du Castillet, 66000 Perpignan

①

①

#### RPE NORD - OUEST

25 bis rue Samuel de Champlain  
rpenord@mairie-perpignan.com  
04 30 19 28 68  
Accès bus : ligne 2, arrêt Jean Bart.

②

#### RPE JANIC LAVIGNE (CENTRE - EST)

25 rue du Tour de France  
rpelavigne@mairie-perpignan.com  
04 68 66 35 52  
Accès bus : ligne 13, arrêt Aristide Briand.

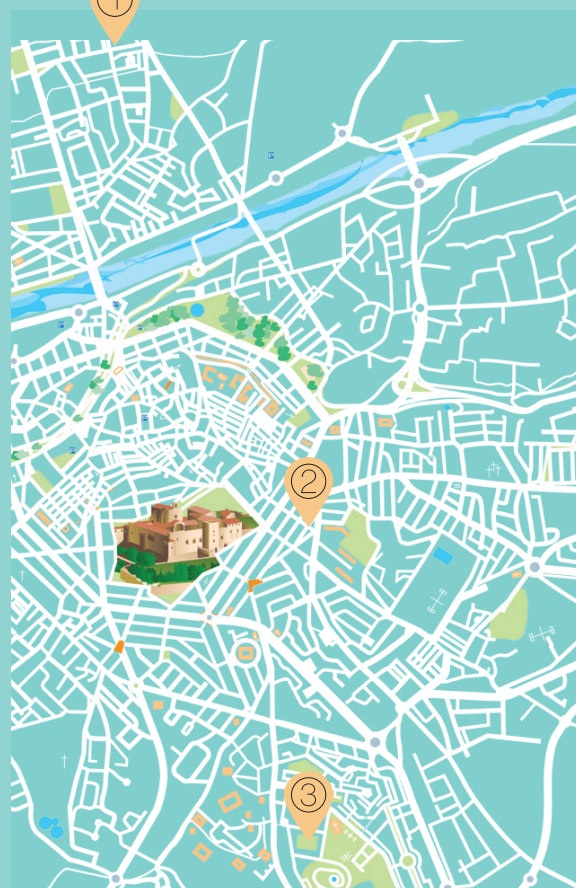
③

#### RPE SUD

Rue du Vilar  
rpesud@mairie-perpignan.com  
04 68 66 19 80  
Accès bus : ligne A, arrêt Campus.

### TEMPS COLLECTIFS

Des ateliers d'éveil pour les enfants de moins de quatre ans et les assistants maternels qui les accompagnent sont proposés le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.



# Relais Petite Enfance

## RPE

Espace d'écoute, d'informations, d'échanges pour les parents, les assistants maternels indépendants et les gardes d'enfants à domicile.

Lieu d'animation et de socialisation pour le jeune enfant accueilli chez les assistants maternels.

# Pour les parents et futurs parents.



**Vous cherchez un mode d'accueil à Perpignan pour votre enfant de moins de 6 ans, le Relais Petite Enfance :**

- vous renseigne sur tous les modes d'accueil existants sur la Ville ;
- vous aide à rechercher un assistant maternel agréé indépendant ou garde d'enfant à domicile ;
- centralise les demandes d'inscription sur les structures municipales de la ville (cf. Guide de la petite enfance).



**Vous employez déjà un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) à domicile à Perpignan, le Relais vous donne une information générale sur :**

- vos droits et obligations d'employeurs ;
- les démarches administratives CAF, URSSAF... ;
- les documents régissant les relations employeur/employé (contrat de travail, déclaration d'embauche..).



**Le Relais vous permet d'échanger avec les professionnels et d'autres parents.**



**POUR LES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS EXERÇANT À LEUR DOMICILE OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS, LES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE ET LES FUTURS PROFESSIONNELS.**

.....



**Le Relais vous aide :**

- à connaître les conditions d'exercice de ces professions, les formations existantes, vos droits et obligations en tant que salarié ;
- à vous mettre en relation avec les familles recherchant un mode d'accueil pour leur enfant sur Perpignan.

**Le Relais vous invite :**

- à échanger avec des professionnels dans le cadre de soirées thématiques ;
- à enrichir vos pratiques avec la possibilité de consulter des ouvrages et des documents en lien avec votre métier ;
- à participer à des animations collectives avec les enfants qui vous sont confiés et avec leurs parents.



Pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel, de leur garde d'enfant à domicile et/ou de leurs parents.

**Le Relais propose :**

- des espaces jeux, des ateliers animés par des intervenants culturels ;
- des animations collectives en partenariat avec le réseau des bibliothèques municipales, l'institut Jean Vigo, les musées, le théâtre de L'Archipel...

**Le Relais facilite :**

- les rencontres, l'éveil et les découvertes, l'ouverture sur l'extérieur.

Ces animations sont programmées par trimestre sur inscription et se déroulent en matinée.

.....